



**Ministère des Affaires Sociales et du Travail  
(MAST)**

**Unité de Gestion de Projets  
(UGP)**

**Projet de Promotion de l’Inclusion Productive des Personnes Handicapées  
(ProPiPed)  
P179038**

**TERMES DE REFERENCE**

Sélection de Consultant/Firme pour assurer la formation en gestion du cycle de projet, Gestion et Administration de Bases de Données et le Langage Inclusif et Accessible au profit des cadres du Bureau du Secrétaire d’État à l’Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) et des membres des Organisations de/pour Personnes Handicapées (OPH)

**JANVIER 2026**

## I. INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Aujourd’hui, près de 16 % de la population haïtienne vit avec une déficience quelconque. Bien qu’Haïti dispose d’un cadre normatif national et international relativement avancé, comprenant notamment la Loi du 13 mars 2012 portant intégration des personnes handicapées, la Loi de 2018 sur l’accessibilité de l’environnement bâti, ainsi que l’Arrêté créant le Comité Interministériel de Suivi en matière de Handicap (CISH), adopté en Conseil des Ministres le 8 janvier 2014, l’inclusion effective des personnes handicapées dans les processus de développement demeure largement insuffisante.

Cette situation s’explique par plusieurs obstacles persistants, notamment les barrières structurelles (accès limité à l’éducation, à l’emploi, aux services publics, etc.), les préjugés socioculturels, ainsi que le manque de capacités institutionnelles, qui entravent la participation pleine et équitable des personnes handicapées à la vie sociale, économique et politique du pays. Du point de vue des droits humains, cette réalité traduit une mise en œuvre partielle des obligations nationales et internationales, en particulier celles prévues par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) et les Objectifs du Développement Durable. Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer la coordination institutionnelle et la mise en œuvre des politiques inclusives, afin de permettre aux personnes handicapées de bénéficier pleinement de leurs droits et de contribuer activement au développement socio-économique et culturel du pays.

Conformément à l’Article 4.3 de la CRDPH, les États parties doivent assurer la participation active et effective des personnes handicapées, notamment par le biais de leurs organisations représentatives, à toutes les décisions les concernant. Or, les Organisations de/pour Personnes Handicapées (OPH) en Haïti souffrent d’un déficit chronique de ressources techniques, financières et organisationnelles, ce qui limite leur capacité à jouer un rôle de plaidoyer, de co-construction et de suivi des politiques publiques.

Dans ce contexte, le Projet de Promotion de l’Inclusion Productive des Personnes Handicapées (ProPiPed), financé par le Gouvernement du Japon via le Fonds Japonais de Développement Social (JSDF) et mis en œuvre par l’Unité de Gestion du Projet (UGP-MAST) à travers le Bureau du Secrétaire d’État à l’Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH). Le projet ProPiPed vise à améliorer les opportunités économiques des adultes handicapés vulnérables tout en renforçant les capacités institutionnelles des acteurs nationaux et locaux, conformément aux Normes Environnementales et Sociales (ESS) de la Banque mondiale, en particulier l’ESS2 (Travailleurs) et l’ESS10 (Cohésion sociale, inclusion et non-discrimination).

La Composante 1 du projet est dédiée au renforcement institutionnel du BSEIPH et des Organisations de/pour Personnes Handicapées (OPH), avec pour objectif de leur permettre d’exercer pleinement leur rôle de garants des droits des personnes handicapées, de partenaires stratégiques dans la formulation des politiques publiques et d’acteurs opérationnels dans la mise en œuvre de services inclusifs.

Dans ce cadre, l’UGP-MAST entend sélectionner une firme pour la conduite de cette activité de renforcement de capacités de BSEIPH et des OPH en gestion du Cycle de projet, Gestion et Administration de Bases de Données et Formation sur le Langage Inclusif et Accessible

### 1.1 Objectif de l’intervention

L’objectif global est de renforcer les capacités du BSEIPH et de ses représentations départementales, ainsi que des OPH partenaires, à travers la mise en œuvre de quatre (4) formations spécialisées :

*Pour les Cadres du BSEIPH :*

#### 1.1.1 Gestion du Cycle de Projet

- Objectif : Outiller les cadres du BSEIPH à l’identification, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des projets selon les standards internationaux basés sur une Approche de Gestion par les Résultats (AGR)
- Participants : 20 cadres du BSEIPH (Port-au-Prince et Jérémie)

### 1.1.2 Suivi-Evaluation, Gestion et Administration de Bases de Données

- Objectif : Développer les compétences en suivi-évaluation, structuration, gestion et sécurisation des bases de données pour le suivi des bénéficiaires et indicateurs du projet.
- Participants : 10 cadres (Port-au-Prince)

*Pour les Représentants des OPH :*

### 1.1.3 Renforcement des capacités pour l'inclusion économique et la défense des droits des personnes handicapées

- Objectif général : Doter les participants des compétences nécessaires pour leur permettre de s'engager plus efficacement dans le plaidoyer auprès des autorités locales et des réseaux économiques pour l'inclusion économique des adultes en situation de handicap. Le matériel de formation comprendra aussi un ou des modules sur l'autonomisation économique des femmes.
- Participants : au moins 35 représentants des OPH (25 à Port-au-Prince et 10 en Grand'Anse)

*Pour les Cadres du BSEIPH et les représentants des OPH :*

### 1.1.4 Langage Inclusif et Accessible

- Objectif : Promouvoir une communication institutionnelle respectueuse, inclusive et accessible, conformément aux principes d'accessibilité universelle.
- Participants : 20 cadres du BSEIPH + au moins cinq représentants des OPH (Port-au-Prince)

### 1.1.5 Lieu de la formation

Les formations se tiendront à Port-au-Prince et à Jérémie.

## 1.2. Résultats attendus

### 1.2.1. Renforcement des capacités en gestion de cycle de projet

À l'issue de la formation en gestion du cycle de projet, 20 cadres du BSEIPH seront en mesure de :

- Identifier et formuler des projets alignés sur les priorités institutionnelles et les standards internationaux ;
- Élaborer des cadres logiques complets, incluant théorie du changement, indicateurs SMART et mécanismes de suivi-évaluation ;
- Mettre en œuvre, suivre et évaluer des projets selon l'approche de gestion par les résultats (AGR), tout en intégrant les principes d'équité, d'inclusion et de durabilité.

### 1.2.2. Renforcement des compétences en suivi-évaluation et gestion de bases de données

À l'issue de la formation, 10 cadres du BSEIPH disposeront des compétences techniques nécessaires pour :

- Concevoir, structurer et administrer des bases de données sécurisées et fiables ;
- Collecter, analyser et exploiter des données pertinentes pour le suivi des bénéficiaires et des indicateurs clés de performance ;
- Produire des rapports de suivi-évaluation utiles à la prise de décision et à la reddition de comptes.

### 1.2.3. Renforcement des capacités en inclusion économique et défense des droits

À l'issue de la formation, au moins 35 représentants d'OPH (25 à Port-au-Prince et 10 en Grand'Anse) seront capables de :

- Mener des actions de plaidoyer efficaces auprès des autorités locales, des institutions publiques et des acteurs économiques en faveur de l'inclusion socio-économique des adultes en situation de handicap ;
- Intégrer une perspective genre dans leurs stratégies d'autonomisation économique, notamment en ce qui concerne les femmes en situation de handicap ;
- Mobiliser des réseaux locaux et nationaux pour amplifier leur impact et promouvoir des politiques inclusives.

#### 1.2.4. *Adoption d'un langage inclusif et accessible*

À l'issue de la formation commune, 20 cadres du BSEIPH et au moins 5 représentants d'OPH seront en mesure de :

- Appliquer les principes du langage inclusif et accessible dans toutes les communications institutionnelles, internes et externes ;
- Concevoir des supports de communication respectueux des divers types de handicap (auditif, visuel, intellectuel, etc.) conformément aux normes internationales d'accessibilité universelle ; Promouvoir une culture institutionnelle inclusive, favorisant la participation équitable des personnes en situation de handicap.

### 1.3. Aspect administratif et Durée de la consultation

La mission s'étend sur une durée totale cinq (5) mois à compter de la date de signature du contrat, sans toutefois excéder 24 semaines calendaires. La firme établira un calendrier en tenant compte des informations mentionnées dans les présents TdR. Les dates retenues pour les formations seront fixées ultérieurement avec la Firme. L'UGP est responsable de définir et confirmer avec la firme les dates et lieu du déroulement des séances de formation. Les paramètres suivants sont à observer en ce qui concerne le lieu de l'activité :

- Salles de 20 à 30 places avec possibilité de projection ;
- Lieu accessible et approprié aux personnes handicapées

NB : La firme retenue est entièrement responsable du choix, de la réservation et de la prise en charge financière des locaux nécessaires à la tenue des sessions de formation. Les coûts afférents à la location, à l'équipement et à l'accessibilité du lieu sont inclus dans l'offre de la firme et ne donneront lieu à aucune demande de remboursement ou de financement complémentaire.

La firme sera rémunérée sur la base de livrables clairement définis dans les termes de référence. Chaque livrable fera l'objet d'un paiement distinct, conditionné à sa soumission, son approbation par le maître d'ouvrage et la validation de sa conformité aux exigences du contrat. Les montants proposés pour chaque livrable doivent être clairement détaillés et justifiés dans l'offre financière, et inclure tous les coûts associés à sa réalisation (déplacements, matériel pédagogique, frais de communication, etc.).

## II. COMPOSITION ET QUALIFICATIONS DE LA FIRME

La Firme devra présenter une proposition technique et une proposition financière en faisant usage du dossier type de demande de propositions disponible à l'UGP-MAST.

Le dossier complet de demande de propositions technique et financière à peut être sollicité l'adresse [ugp.propiped@ugp-mast-gouv.ht](mailto:ugp.propiped@ugp-mast-gouv.ht);

### 2.1. Le personnel clé de la mission devra comporter au moins

- Spécialiste en suivi et évaluation ;

- Gestionnaire de projet
- Un sociologue ou psychologue ou communicateur sociale
- Un spécialiste en genre

## 2.2. Profil des formateurs

- Diplôme supérieur (Master ou Doctorat) en sciences de l'éducation, sciences humaines et sociales, gestion de projets, sociologie, psychologie, économie, administration ou domaine connexe.
- Expérience avérée (au moins 5 ans) dans la conception et l'animation de programmes de formation pour les cadres du secteur public, privé, les institutions internationales et les ONGs ;
- Expérience avérée (au moins une expérience préalable valable) dans la conception et l'animation de programmes de formation auprès de personnes en situation de handicap pour au moins un des formateurs clés en charge de la préparation et administration des modules de formation.
- Maîtrise des techniques pédagogiques participatives et des outils de formation en ligne (le cas échéant).
- Excellentes compétences en communication, rédaction et présentation.
- Capacité à travailler de manière autonome et en équipe.
- Maîtrise du français et du créole.
- Une parfaite maîtrise du français est obligatoire.
- Connaissance d'une langue des signes parlée serait un atout.

## III. MODULES DE FORMATION ET PARAMETRES TECHNIQUES

Module	Période prévue	Durée	Fréquence	Localisation	Participants	Méthodologie
1. Gestion du Cycle de Projet	Février-Mars 2026	1 mois	2 séances par semaine	Port-au-Prince et Jérémie	20 cadres du BSEIPH (répartis entre les deux sites selon besoins opérationnels)	Études de cas réels, ateliers de formulation de projets basés sur l'AGR, construction de cadres logiques
2. Suivi-Évaluation, Gestion et Administration de Bases de Données	Février –Avril 2026	2 mois	1 séance par semaine	Port-au-Prince et Jérémie	10 cadres du BSEIPH (formés sur les deux sites)	Challenges pratiques de saisie et nettoyage de données, création de tableaux de bord, exercices de sécurisation des données
3. Renforcement des capacités pour l'inclusion économique et la défense des droits des personnes handicapées	Février– Mars 2026	1 mois	2 séances par semaine	Port-au-Prince (25 participants) et Jérémie (10 participants)	Au moins 35 représentants des OPH (25 à Port-au-Prince, 10 à Jérémie), sélectionnés par le Mandataire	Ateliers de plaidoyer, simulations d'entretiens avec autorités locales, modules dédiés à l'autonomisation économique des femmes en situation de handicap

4. Langage Inclusif et Accessible	Février – Mars 2026	1 mois	1 séance par semaine	Port-au-Prince et Jérémie	20 cadres du BSEIPH + au moins 5 représentants des OPH (répartis sur les deux sites)	Co-création de messages inclusifs, exercices de reformulation, campagnes simulées, ateliers participatifs avec adaptation aux divers types de handicap
-----------------------------------	---------------------	--------	----------------------	---------------------------	--	--

### 3.2 Méthodologie et approche pédagogique

La formation adoptera une méthodologie mixte et inclusive, fondée sur quatre piliers :

- Apprentissage expérientiel : cas réels et simulations
- Inclusion et accessibilité : interprétation LS, braille, audio, aménagements physiques.
- Innovation numérique : e-learning, tableaux de bord interactifs, outils de visualisation.
- Coaching et mentorat : accompagnement entre modules et retours d'expérience durant le déroulement des modules de formations

Chaque module fera l'objet :

- D'une évaluation formative et sommative ;
- D'un suivi post-session sur la mise en pratique des compétences acquises ;
- D'une certification finale délivrée conjointement par le BSEIPH et l'UGP-MAST.

## IV. LIVRABLES ATTENDUS ET MODALITES DE PAIEMENT

ÉTAPE/LIVRABLE	DESCRIPTION DU LIVRABLE	POUR-CENTAGE	CONDITION DE PAIEMENT
À la signature du contrat	Engagement formel de la firme/ consultant	15%	Paiement effectué dès la signature du contrat.
Livrable 1	Modules de formation (contenus pédagogiques, supports, etc.)	20%	Versement après validation des modules de formation par le Mandataire
Livrable 2	Rapport de formation sur :  - <i>Gestion du Cycle de Projet</i> - <i>Gestion et Administration de Bases de Données</i>	25%	Paiement après soumission ET validation du rapport de formation du <b>Lot 2</b>
Livrable 3	Rapport de formation sur :  - <i>Langage inclusif et accessible</i> - <i>Renforcement des capacités pour l'inclusion économique et la défense des droits des personnes handicapées</i>	25%	Paiement après soumission ET validation du rapport de formation du <b>Lot 3</b>
Rapport final	Rapport final de mission (synthèse, recommandations, évaluation)	15%	Versement après validation du rapport final

Pour chacune des formations qui seront dispensées dans le cadre de la mission, un rapport de clôture de formation est attendu. Ce dernier devra inclure :

- La description du déroulement de la formation
- Des photographies
- La liste complète, désagrégée par sexe des participant.e.s, comprenant les noms complets, leurs fonctions et les institutions d'appartenance
- Les listes d'émargements pour chacun des jours durant lesquels la formation a eu lieu

Tous les supports de formation et matériaux développés dans le cadre du contrat seront remis au mandataire. Ces supports et matériaux appartiennent au BSEIPH et l'UGP-MAST et ne peuvent pas être utilisés par le prestataire pour de futures formations sans accord préalable.

Tous les supports devront suivre les directives de visibilité du projet PROPIPED et faire figurer les logos du Gouvernement du Japon et des Fonds Fiduciaires Japonais.

## **V. CODE DE CONDUITE ET CONFORMITE**

La firme/ consultant devra respecter :

- Les Directives de la Banque mondiale (2021) sur la lutte contre la fraude et la corruption.
- Les Normes Environnementales et Sociales (ESS 2 et ESS 10).
- Les principes d'éthique, d'égalité des chances et de non-discrimination.
- Les Mesures d'accessibilité et inclusion suivantes :
  - interprétation en langue des signes et supports braille/audio ;
  - accessibilité physique des lieux de formation ;
  - format numérique adapté aux lecteurs d'écran ;
  - participation équilibrée hommes/femmes et diversité des handicaps.

## **VI. DOSSIERS DE CANDIDATURE**

**La firme doit soumettre une proposition technique et financière détaillant :**

- La méthodologie proposée ;
- Le calendrier de réalisation ;
- Expérience et qualifications de la firme ;
- Les qualifications de l'équipe ;
- Le coût total de la mission.

Les intéressés peuvent solliciter le dossier complet de demande de propositions technique et financière à l'adresse [ugp.propiped@ugp-mast-gouv.ht](mailto:ugp.propiped@ugp-mast-gouv.ht),

Les candidats priés de déposer leur proposition technique et financière (un original et une copie) par voie électronique portant la mention « **Formation pour les cadres du BSEIPH et les OPH** » à l'adresse 4, Impasse Alexis Delmas 60 Musseau et/ou à l'électronique suivante [ugp.propiped@ugp-mast-gouv.ht](mailto:ugp.propiped@ugp-mast-gouv.ht) au plus tard **le 16 février 2026**.

## **VII. MODE DE SÉLECTION**

Le Consultant/Firme sera sélectionné selon la Méthode fondée sur Qualité et le Coût.

## **VII. CONFLITS D'INTÉRÊT**

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts telles que décrites dans les paragraphes 3.14 et suivants, du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », daté du 1er Juillet 2016 révisé Novembre 2017, Aout 2018 et Septembre 2025 exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts, sont applicables.

## **VIII. CONDITIONS GÉNÉRALES**

La firme devra garantir la confidentialité de toutes les informations obtenues dans le cadre de la mission.

Les données collectées et les rapports produits sont la propriété de l'UGP-MAST du BSEIPH et de la Banque Mondiale. Le consultant sélectionné ne peut utiliser ces données pour ses propres recherches ni les utiliser à des fins commerciales.

